

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2021 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives, et par téléconférence.

Conformément aux directives gouvernementales émises, cette séance est tenue à huis-clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3, par téléconférence
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6, par téléconférence

Les membres présents forment le quorum et comme ils sont tous présents, il est convenu de commencer la réunion à 18 h 30.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2021-01-02 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2021-01-03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2021-01-04 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus en 2021**

Considérant que l'article 11 du règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux prévoit que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus doit être fixée par résolution annuellement, à la séance de janvier;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que cette indemnité soit fixée à 0,48 \$ du kilomètre pour l'année 2021. Les frais de stationnement et de péage supportés par l' élu pourront également lui être remboursés.

2021-01-05 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés en 2021**

Sur la proposition de Judith St-Arneault, appuyée par Réjean Lahaie, il est unanimement résolu, que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions soit fixée à 0,48 \$ du kilomètre, pour l'année 2021. Les frais de stationnement et de péage supportés par l'employé pourront également lui être remboursés

Adoption du règlement numéro 2021-01 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021

2020-01-06 ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné par Lise Roy Guillemette lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 a dûment été présenté par Lise Roy Guillemette lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ninon Fortier appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu qu'est adopté le règlement numéro 2021-01 et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

SECTION I TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 1-1 Qu'une taxe de 0,32 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble.

ARTICLE 1-2 Qu'une taxe de 0,08 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble, pour le service de la Sûreté du Québec.

SECTION II COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

ARTICLE 2-1 Qu'une compensation annuelle de 178 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire d'une résidence permanente (178 \$ par logement).

ARTICLE 2-2 Qu'une compensation annuelle de 178 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (178 \$ par logement).

ARTICLE 2-3 Qu'une compensation annuelle de 178 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire d'un commerce.

ARTICLE 2-4 Qu'une compensation annuelle de 150 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (150 \$ par logement) située dans le secteur sud du lac du Missionnaire Nord.

SECTION III TARIFICATIONS APPLICABLES À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2021

ARTICLE 3 Qu'une tarification, sous forme de compensation, est établie en fonction du volume des boues vidangées selon les taux suivants :

Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence permanente (vidange au 2 ans) :	97,50 \$
Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence saisonnière (vidange au 4 ans) :	48,75 \$
Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins (vidange annuelle):	195 \$
Tarif pour le volume excédant les premiers 880 gallons : excédentaire par fosse	0,20 \$/gallon
Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte camionnette	370 \$
Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte bateau	645 \$
Tarif fixe représentant le supplément pour une seconde visite, une urgence ou un déplacement inutile	100 \$
Tarif fixe représentant le supplément pour une modification de rendez-vous :	50 \$
Tarif relatif à l'annulation de rendez-vous après le 30 avril et vidange planifiée non exécutée	195 \$

SECTION IV TARIFICATION APPLICABLE AU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SITUÉS SUR LE DOMAINE DE L'ÉTAT

ARTICLE 4-1 Qu'une compensation annuelle de 211 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs du lac

Mékinac, du lac du Missionnaire et du lac aux Loutres, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-2 Qu'une compensation annuelle de 211 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire d'érablière située dans les secteurs du lac Mékinac et du lac du Missionnaire, qui n'est pas déjà propriétaire d'une résidence secondaire, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-3 Qu'une compensation annuelle de 340 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs des lacs Grosbois, Lemère et aux Sleighs, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-4 Qu'une compensation annuelle de 475 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, à tout propriétaire de résidence située dans le secteur Sud du lac du Missionnaire Nord pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

SECTION V CHIENS

ARTICLE 5 Le tarif annuel d'enregistrement d'un chien, stérilisé ou non, est fixé à 10 \$.

SECTION VI RÈGLES ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ARTICLE 6 Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1^{er} versement : 30 mars: 40 %
- 2^e versement: 1^{er} juillet: 30 %
- 3^e versement: 1^{er} septembre: 30 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

SECTION VII ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi, le jour de sa publication.

2021-01-07 **Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, de nommer Réjean Lahaie président du CCU de Trois-Rives, pour l'année 2021.

2021-01-08 **Adhésion 2021 à l'Association québécoise d'urbanisme**

Sur la proposition Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2021 de la municipalité comme membre de l'Association québécoise d'urbanisme, au montant de 144 \$, taxes en sus.

2021-01-09 **Adhésion 2021 à Québec Municipal**

Sur la proposition Judith St-Arneault, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2021 de la municipalité comme membre de Québec Municipal Service Internet, au montant de 148,57 \$, taxes en sus.

2021-01-10 **Soumission pour la tonte de la pelouse - Parc du Presbytère et terrain du garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant l'offre de Multi-Services Paul Guillemette relative aux travaux de la tonte de pelouse du parc du Presbytère et du terrain sur lequel est érigé le garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant que cette proposition pour la saison 2021 est faite au montant de 875 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte cette offre payable en deux versements égaux.

2021-01-11 **Entretien des aménagements paysagers du Parc du presbytère et de l'hôtel de ville de Trois-Rives**

Considérant l'offre de service de Christian Auclair au montant de 2 500 \$, en rapport avec les travaux d'entretien 2021 des aménagements paysagers de l'hôtel de ville et du parc du Presbytère, incluant l'entretien des sentiers et bordures ainsi que la taille des arbres et des arbustes;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte cette offre.

2021-01-12 **Offre de service – Entretien de la génératrice**

Considérant l'offre de service de Génératrice Drummond quant à l'entretien préventif incluant les pièces d'entretien de la génératrice installée à l'hôtel de ville de Trois-Rives;

Considérant que le prix de cette offre s'élève à 811,80 \$, taxes en sus, et comporte une visite par année;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte cette offre de service qui débutera en janvier 2021 et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

2021-01-13 **Projet de Véronique Bordeleau sur le contrôle des chats errants de Trois-Rives**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte de reconduire en 2021, l'aide financière visant la stérilisation des chats errants de Trois-Rives, en acquittant les futures factures de vétérinaires relatives à ce projet, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

2021-01-14 **Demande d'installation de toilette chimique pour motoneigistes – Saison 2021**

Considérant que le Club de motoneige de la Mauricie, par l'entremise de son vice-président Gérald Naud, demande à la Municipalité d'installer dans la cour arrière de la Coopérative de solidarité de Mékinac, une toilette chimique isolée et chauffée pour les motoneigistes;

Considérant que la Coopérative est d'accord avec ce projet dont le coût est évalué à 175 \$ par mois pour la location de la toilette, incluant une vidange par semaine, et à 50 \$ pour le chauffage d'appoint, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accorde au Club de motoneige de la Mauricie une aide financière représentant le montant de l'évaluation du projet, payable sur réception des pièces justificatives de la dépense.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Jacynthe St-Arnault, présidente du Service des loisirs Mékinac inc., qui nous fait part de la décision prise par cet organisme lors de sa réunion tenue le 6 janvier 2021, dont voici le résumé :

Les administrateurs du Service des loisirs Mékinac inc. ont décidé à l'unanimité de maintenir leur décision prise le 13 octobre 2020 de ne pas ouvrir la patinoire en raison de l'inefficacité du puits pour le travail d'arrosage, des infrastructures désuètes et des mesures sanitaires imposées par le gouvernement.

Ils précisent ne pas vouloir se désengager de la réfection et de l'entretien de la patinoire dont l'usage pourra revenir à la normale lorsque le puits et les infrastructures seront réparés et terminent en énonçant qu'un communiqué sera diffusé en ce sens pour informer la population.

2021-01-15 Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arnault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 32 430,41 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 29 nov. et du 6, 13 et 20 déc.	7 170,54
Salaire urbanisme et zonage	Sem. du 29 nov. et du 6, 13 et 20 déc.	1 017,72
Nancy Parisella	Service de conciergerie - décembre	650,00
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 149,38
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	342,59
Caroline Naud	Rémunération et allocation	392,59
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	392,59
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	392,59
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	392,59
Élianne Le Blancq	Remboursement trop payé	1 455,57
Lucien Mongrain	Frais déplacement moins correction chèques 954 et 998 salaire	8,33
Receveur général	Retenues et cotisations fédérales fin 2020	4 266,18
Ministre du Revenu	Retenues et cotisation provinciales et CNESST fin 2020	12 259,09
Télébec Ltée	Service téléphonique	123,03
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
ICO Technologie	Contrat support annuel	
	Licence Sécurité civile	57,40
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	35,10
La Capitale assureur...	Assurances collectives	830,36
CRSBP Mauricie	Remboursement livre perdu	29,83
Pitney Bowes	Location compteur postal 1 an	554,64

MicroGest	Soutien technique équipement informatique	40,24
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire	846,05

2021-01-16 Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arnault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2021-01-17 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 11 janvier 2021 totalisant 57 121,86 \$.

Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures déc. + ajout	6 987,32
Régie incendie Vallée St-Maurice	Quote-part 1 ^{er} versement 2021, premier répondant et sécurité civile	21 936,39
Petite caisse	Poste et fournitures de bureau	69,35
Corp. Transport adapté Mékinac	Contribution 2021	1 348,58
PG Solutions	Soutien et entretien logiciel 2021 plus Office 365	5 116,40
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Fondation québécoise du cancer	Don en guise de condoléances	60,00
Harnois Énergie Inc.	Diésel - génératrice	155,23
MRC de Mékinac	Vidange fosses septiques plus enfouissement déchets Régie - novembre	5 020,43
Hôpital vétérinaire. Val-Mauricie	Stérilisations chats errants	358,10
Service Cité-Propre	Conteneurs écocentre 28 fois plus un déplacement inutile	11 439,94
ESRI Canada	Logiciel ArcGIS pour inspectrice	2 949,11
ADN Communication	Application WEB « Alertes municipales »	30,93
Xerox Canada Ltée	Photocopies	106,70
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie	854,84
DH électronique Inc.	Achat d'un téléphone cellulaire - maire	152,41
Hydro-Québec	Éclairage public	518,88

Paiement préautorisé

Régime retraite des employés	Cotisations régime décembre	1 041,78
------------------------------	-----------------------------	----------

2021-01-18 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.

Secrétaire-trésorière